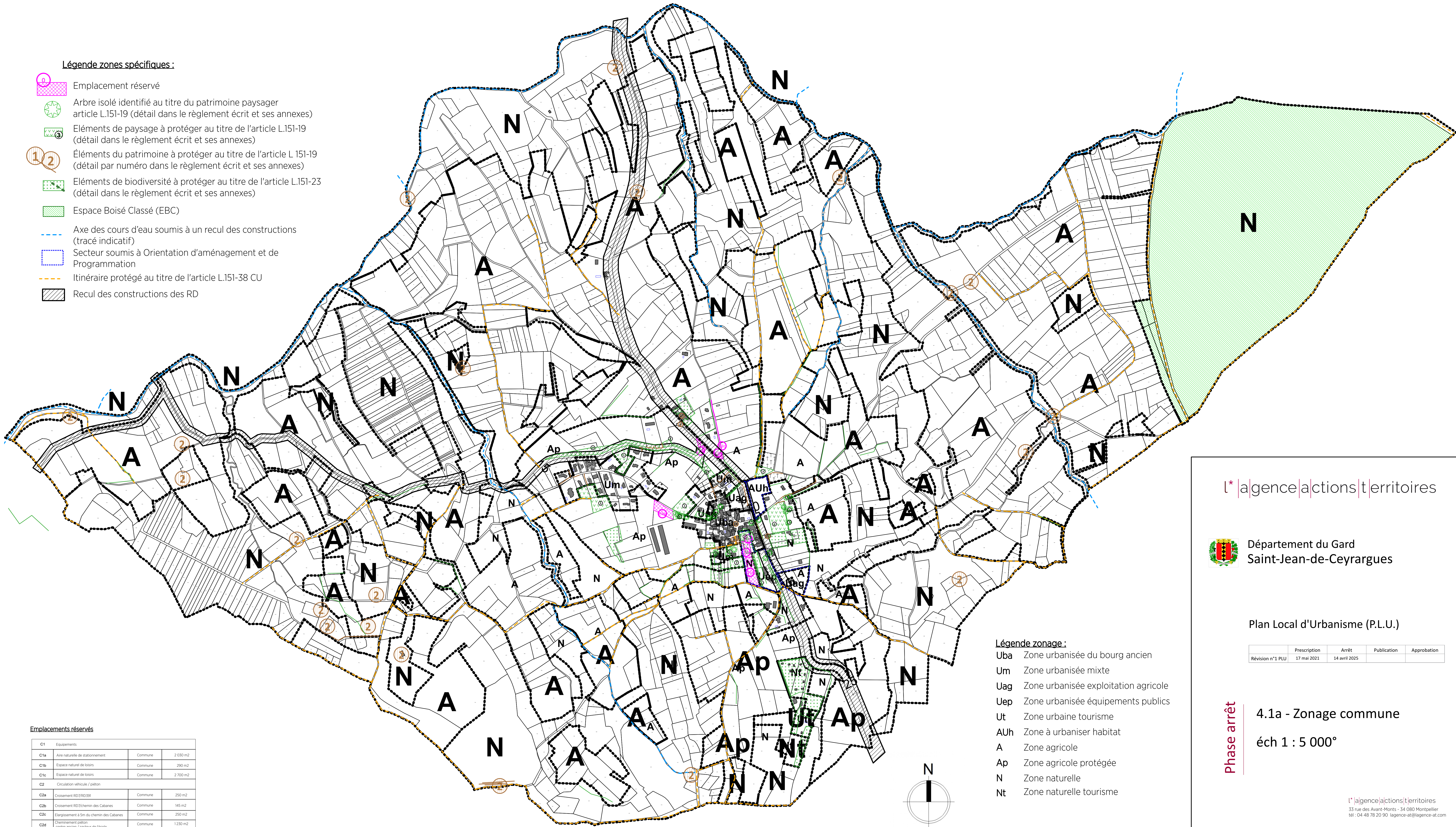


Légende zones spécifiques :

- Emplacement réservé
- Arbre isolé identifié au titre du patrimoine paysager article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 (détail par numéro dans le règlement écrit et ses annexes)
- Eléments de biodiversité à protéger au titre de l'article L.151-23 (détail dans le règlement écrit et ses annexes)
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Axe des cours d'eau soumis à un recul des constructions (tracé indicatif)
- Secteur soumis à Orientation d'aménagement et de Programmation
- Itinéraire protégé au titre de l'article L.151-38 CU
- Recul des constructions des RD



Légende zonage :

- Uba Zone urbanisée du bourg ancien
- Um Zone urbanisée mixte
- Uag Zone urbanisée exploitation agricole
- Uep Zone urbanisée équipements publics
- Ut Zone urbaine tourisme
- AUh Zone à urbaniser habitat
- A Zone agricole
- Ap Zone agricole protégée
- N Zone naturelle
- Nt Zone naturelle tourisme

Emplacements réservés

C1	Equipements		
C1a	Aire naturelle de stationnement	Commune	2 030 m2
C1b	Espace naturel de loisirs	Commune	290 m2
C1c	Espace naturel de loisirs	Commune	2 700 m2
C2	Circulation véhicule / piéton		
C2a	Croisement RD7/RD391	Commune	250 m2
C2b	Croisement RD7/chemin des Cabanes	Commune	145 m2
C2c	Elargissement à 5m du chemin des Cabanes	Commune	250 m2
C2d	Cheminement station centre ancien / secteur de l'école	Commune	1 230 m2

l*|agence|actions|t|erritoires



Département du Gard
Saint-Jean-de-Ceyrargues

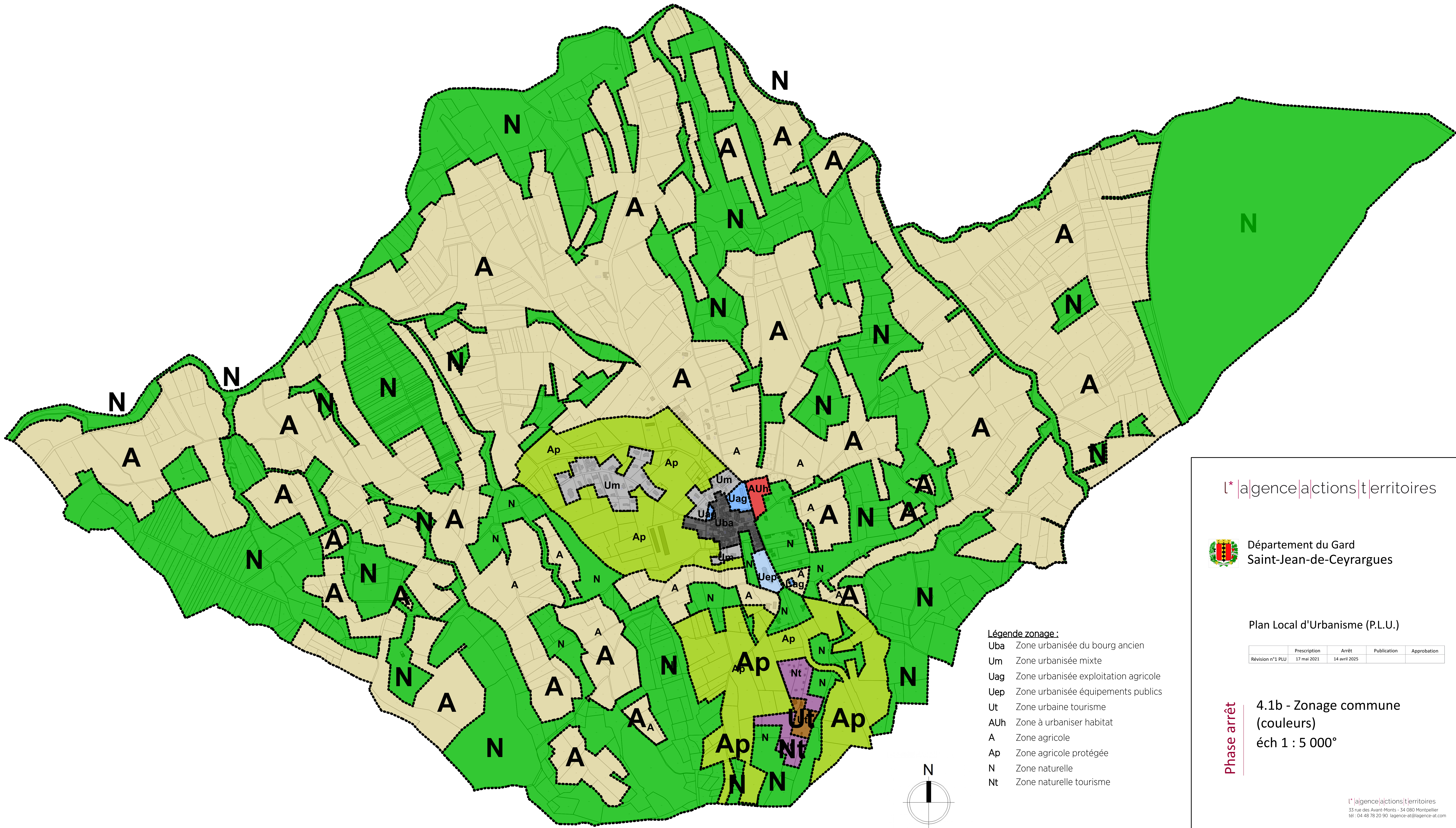
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Révision n°1 PLU	Prescription 17 mai 2021	Arrêt 14 avril 2025	Publication	Approbation
------------------	-----------------------------	------------------------	-------------	-------------

Phase arrêt

4.1a - Zonage commune

éch 1 : 5 000°



- Légende zonage :**
- Uba Zone urbanisée du bourg ancien
 - Um Zone urbanisée mixte
 - Uag Zone urbanisée exploitation agricole
 - Uep Zone urbanisée équipements publics
 - Ut Zone urbaine tourisme
 - AUh Zone à urbaniser habitat
 - A Zone agricole
 - Ap Zone agricole protégée
 - N Zone naturelle
 - Nt Zone naturelle tourisme

l* |agence|actions|t|erritoires



Département du Gard
Saint-Jean-de-Ceyrargues

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Révision n°1 PLU	Prescription 17 mai 2021	Arrêt 14 avril 2025	Publication	Approbation

Phase arrêt

4.1b - Zonage commune
(couleurs)
éch 1 : 5 000°